

SCHEMA OPERATIONNEL CHAR A VOILE BASE NAUTIQUE HARDELOT

I -L'application et le respect des règles sanitaires, ainsi que la gestion des flux de personnes sur le site (autour de la séance)

AMENAGEMENTS DE LA PRATIQUE DU CHAR A VOILE IMPOSES PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

pour les structures organisant la pratique du char à voile
selon l'application des décisions sanitaires pour le sport au 15/12/2020
à afficher sur tous les lieux de roulage

1) Respect des distances de sécurité (au moins 2 m), et des gestes barrières classiques :



2) Dimensionnement normal de l'encadrement, sauf pour les majeurs (limité à 6 personnes encadrant compris). Les regroupements de plus de 6 personnes non encadrées par un éducateur sportif restent interdits sur l'espace public.

3) Port du masque obligatoire durant toute la séance, sauf durant l'activité physique (échauffement, char en évolution).

4) L'accès aux locaux reste interdit, sauf au personnel habilité pour le bon fonctionnement de la structure. L'accès aux vestiaires peut être autorisé aux publics prioritaires aux conditions suivantes: respect des distanciations, port du masque, désinfection des mains à l'entrée et à la sortie, aération et désinfection régulière des locaux, traçabilité des usagers.

5) Gel hydro-alcoolique à disposition et utilisation obligatoire minimale avant et après la séance.

6) Le port de gants personnels est fortement conseillé. Le prêt de vêtements n'est pas autorisé.

7) La pratique du char biplace est possible pour les publics prioritaires définis par le ministère des sports (scolaires, personnes en situation de handicap,...) et les membres d'une même famille.



8) Protections de têtes type charlottes jetables sous les casques, lavage journalier des casques avec un produit désinfectant (norme NF 14476).

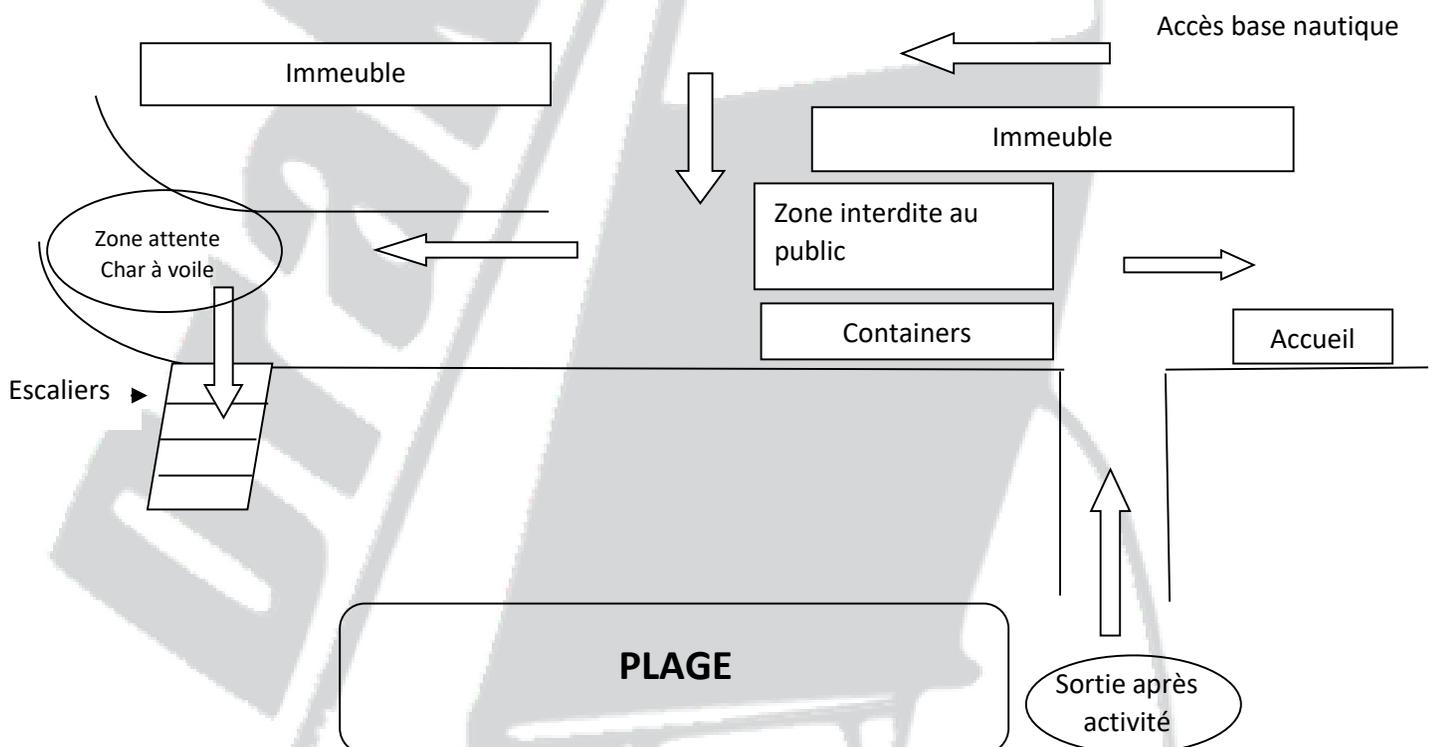
9) Décontamination et désinfection quotidienne des surfaces (siège, bôme, essieux, écoute) avec une solution javel, ou tout autre produit virucide répondant à la norme NF 14476.

10) Respect strict des consignes de sécurité émanant des encadrants et des consignes sanitaires sous peine d'exclusion immédiate.

11) Mettre à disposition une poubelle sur le site de roulage pour tous les effets jetables.

La Commission Médicale Nationale de la Fédération Française de char à voile
Dr Jean-Marc CHERIAUX Médecin Fédéral mise à jour le
15/12/2020

PLAN D'ACCES BASE NAUTIQUE



Aucun pratiquant ne sera autorisé à accéder aux locaux techniques et administratifs (sauf cas de force majeure et dans le respect des règles sanitaires).

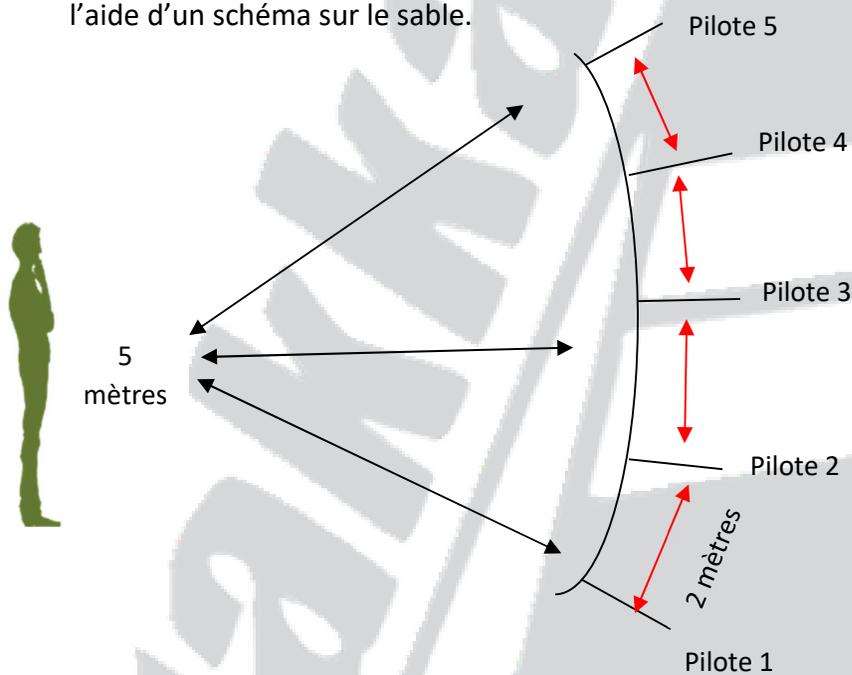
HARDELOT

II - L'application et le respect des règles sanitaires sur le site de pratique (pendant la séance)

L'accueil se fera sur le point de rassemblement char à voile par le moniteur.

Le moniteur sera muni d'un sac compartimenté dans lequel il y aura, du gel hydro alcoolique, des gants neufs, des charlottes, des mouchoirs.

Les briefings se feront avec une distanciation de 5 mètres à minima entre le moniteur et les pratiquants, qui seront distants de 2 mètres entre eux. Tout ceci sera matérialisé à l'aide d'un schéma sur le sable.



La pratique elle-même de l'activité est individuelle chacun son propre char à voile. La simple application des règles de roulage Fédérales, permet de respecter les règles sanitaires en vigueur (dépassement avec 2 mètres minimum entre les chars qui eux-mêmes mesurent 2 mètres de large).

A la fin de chaque journée chaque char à voile sera désinfecté selon les règles sanitaires fédérales.

Les casques seront désinfectés à chaque fin de journée. I

LE RESPONSABLE TECHNIQUE
RIBERY GREGORY

LE PRESIDENT
FOURNIER REMI

A HardeLOT le 15 Avril 2021